



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2015-464

Arrêté relatif à la prolongation d'une suspension

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
- VU l'arrêté conjoint de Monsieur le préfet du TARN et de Monsieur le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du TARN en date du 16 février 2015, portant prolongation de la suspension d'engagement de l'infirmière Nadège CARAYON, affectée au centre de secours de CARMAUX, pour une durée de six mois, à compter du 1er mars 2015,
- VU la demande de prolongation de suspension d'engagement de l'infirmière Nadège CARAYON en date du 15 juillet 2015 pour une durée de six mois, à compter du 1er septembre 2015,
- VU l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,
- SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN,

Arrête :

Article 1er : La suspension d'engagement de l'infirmière Nadège CARAYON, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de CARMAUX, est prolongée, à sa demande, à compter du 1er septembre 2015, pour une durée de six mois.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.


A Albi, le

21 SEP. 2015

Le préfet


Thierry GENTILHOMME.

Le président


Michel BENOIT.

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.